

AB FOOD

Société par actions simplifiée au capital de 5000 euros
Siège social : 28 rue Pierre Mendès France
69120 VAULX-EN-VELIN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt -cinq,

Le cinq novembre,

A dix heures,

Au siège social à Vaulx-en-Velin,

Madame BOUGHANMI Asma, demeurant 15 b rue Robert Desnos 69120 Vaulx-en-Velin, Associé Unique de la Société AB FOOD et propriétaire de la totalité des 5000 actions de 1 € composant le capital social de la Société,

1. Appelle à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

2. A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 28 rue Pierre Mendès France 69120 Vaulx-en-Velin au 30 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon 6e, et ce à compter du 5 novembre 2025.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

***Le siège social est fixé :
30 Avenue Maréchal Foch
69006 LYON***

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Le Président Associé Unique
Madame BOUGHANMI Asma

